



Conseil exécutif 2021-2022

L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke

Réunion #10 - Hiver 2022

Lundi le 28 mars 2021

Université de Sherbrooke --- A8-222

Code de couleurs pour ordre d'importance/urgence:

- : Urgent (réponse nécessaire pour cette semaine)
- : Moyennement urgent (Il faut en parler au moins au courant de la semaine)
- : Important, mais pas urgent (Ça peut attendre, mais il faut en parler)
- : Ne nécessite pas notre attention tout de suite.

Présences :

- ~~Emily Abud~~
- ~~Saïd Kassabie~~
- ~~Gabriel Arsenault~~
- ~~Marilou Bernier~~
- ~~Sarah-Jade Bilodeau~~
- ~~Justine Legault~~
- ~~Pierre-Alexandre Chagnon~~
- ~~Charles-Alexandre Groleau~~
- ~~Sophie Martel~~
- ~~Sacha Vincent~~

Observation :

Émilie Bélanger
Alice Lavoie
Alex Labelle
Justine Plesant
Mathis Rousseau
Thomas Preveraud
Emilien Boudreau
Frédérique Garant
Audrina Minville
Émile Parent-Simard
Imène

1. **Ouverture de la séance**

Emily Abud déclare l'ouverture de la séance à 19h15.

2. **Désignation du praesidium**

Saïd Kassabie propose de nommer par acclamation Emily Abud à la présidence et Marilou Bernier et Sarah-Jade Bilodeau au secrétariat.

Proposition adoptée par acclamation.

3. **Adoption de l'ordre du jour**

Saïd Kassabie propose l'adoption par acclamation de l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée par acclamation.

4. **Adoption des procès-verbaux**

Saïd Kassabie propose l'adoption par acclamation du procès-verbal de la réunion du 21 mars 2022.

Proposition adoptée par acclamation.

5. **Tour de table**

6. **Suivi des dossiers en cours**

6.1. **Élections des comités**

Saïd Kassabie : On a étendu la période de mise en candidature, car plusieurs comités n'avaient reçu peu / pas de candidatures. N'hésitez pas à faire appel à vos coordos pour motiver les gens à s'impliquer dans les comités. Il y a une vingtaine de postes avec aucune candidature.

Marilou Bernier : Est-ce nécessaire de prolonger les postes qui ont déjà des candidatures ?

Saïd Kassabie : Je crois que ça peut aider. Normalement, les gens présentent leurs candidatures aux postes sur lesquels il n'y a personne. D'un côté logistique, c'est plus facile d'étendre pour tous les postes de tous les comités.

6.2. **Transition**

Emily Abud : Juste pour faire un suivi avec les personnes du présent CE, qui a scédulé sa rencontre de transition (4)? Autrement, faite le rapidement.

7. **Dossiers internes**

7.1. **Dernière assemblée générale - Absence des comités**

Saïd Kassabie : Plusieurs comités n'ont pas envoyé de personnes à l'assemblée ou les personnes ne sont pas restées.

Émily Abud : Peux-tu ressortir la dernière proposition qu'on a fait là-dessus

Charles-Alexandre Groleau : Vu qu'on est en fin d'année, ça serait dommage de pénaliser les comités de l'an prochain. Pourquoi on couperait du budget pour l'an prochain? On a pas perdu le quorum, ce qui est l'objectif de la consigne

Sarah-Jade Bilodeau : Imene voulait faire valoir son point de vue en CE. Est-ce possible de reporter le point la semaine prochaine ? Si on ferme le point maintenant, je serais mal à l'aise. Elle soutient que deux membres sur cinq pour le comité, c'est beaucoup, et que ce serait illogique d'être pénalisé de la même manière que les comités qui n'ont envoyé personne dès le début de la rencontre. On devrait peut-être traiter ça différemment.

Gabriel Arsenault: Sur le problème des présences des comités aux AG. Le fait d'être en stage n'est pas valide, la personne qui présente sa candidature au début de l'année sait que c'est pour l'année complète. On devrait mettre l'accent là-dessus lors des élections. Si tu t'engages, c'est pour toute l'année.

Saïd Kassabie : Avec ce que Sarah-Jade a mentionné, je crois qu'on doit dire que des comités étaient là aux débuts et d'autres à la fin. Le CE peut prendre en compte divers facteurs. Le CE peut prendre en considération que c'est compréhensible que certaines personnes aient des obligations à la fin. Donc on peut distinguer les comités qui n'ont envoyé personne.s les comités qui ont envoyé des personnes qui ont dû partir.

Sacha Vincent : Si on pénalise les comités à la fin de l'année comme en ce moment, ça devient compliqué pour trouver du financement supplémentaire. C'est plus difficile pour eux de trouver du financement rapidement à la dernière minute.

Émily Abud : Ça ne pénalise pas le budget de l'an prochain, seulement de cette année. Donc les comités de l'an prochain ne seront pas pénalisés sur leur budget de début d'année. Je ne pense pas que c'est une bonne raison de ne pas couper parce qu'on est en fin d'année. C'est une responsabilité de fin d'année, c'est tout au long de l'année. Comme dit Gabriel, même en stage, il faut être présent si on a pas fait de candidature conjointe.

Saïd Kassabie : Les comités ne sont pas obligés d'envoyer leurs propres membres à l'AG. Ils peuvent mandater n'importe qui. Il y a des solutions pour les personnes qui ne peuvent pas être présentes. Pour les activités qui devront annuler leurs activités en raison des coupures de budget, je crois que c'est le but de l'article. C'est une obligation et on doit sanctionner ainsi pour faire respecter l'obligation.

Gabriel Arsenault : Premièrement, je vais déclarer un conflit d'intérêt (j'aimerais peut-être faire la délégation). Pour les Law Games ou SimONU. Disons qu'on parle

d'un comité de délégation, et qu'on coupe leur budget, les répercussions tombent sur les membres de la délégation. Est-ce qu'il y a une solution pour ne pas "punir" les délégations?

Pierre-Alexandre Chagnon : Je veux appuyer Gabriel que de punir les délégations c'est dommage en fin d'année et qu'en bout de ligne c'est les membres qui subissent la sanction. Je pense qu'on devrait éviter de jouer à la police à chaque fois et arriver à un plan concret parce qu'on perd de la crédibilité, parce qu'à chaque fois on en parle mais on ne fait rien de concret sauf menacer une sanction.

Sacha Vincent : Selon moi, cette année, ce n'est pas une bonne idée de couper dans les budgets parce que des comités essaient fort d'organiser des événements et il y a beaucoup de problèmes comme le fait que c'est l'été et que les gens seront en stage ou que c'est la semaine après les exams et tout. D'après moi le fait que les gens n'ont jamais vécu les activités a un gros impact sur l'implication (comme on peut voir avec les élections présentement) et donc c'est peut être pas le meilleur moment de sanctionner parce que les gens vont juste décider de ne pas organiser l'activité.

Franck Tetouom : À la place du CE, il faudrait voir pourquoi les comités ne se présentent pas et raccourcir la durée et durée, trouver des solutions. Ou sinon faire les élections en ligne. Ça permettrait aux gens d'être présent.

Sophie Martel: Saïd a déjà dit qu'on peut déléguer quelqu'un. On ne devrait pas sanctionner en ce moment mais on rappelle cela pour l'an prochain.

Saïd Kassabie : Je vais revenir sur quelques points mentionnés. Pour le point des sanctions menant à la perte d'activités et les conséquences sur les membres, une coupure du budget n'est pas faite pour être agréable. Il faut comprendre que si on ne l'applique pas, les comités ne seront pas incités à venir. S'ils ont des bonnes raisons, c'est à la discrétion du CE. Une des bonnes raisons c'est que l'AG a duré 6h, mais certains comités n'ont envoyé personne, ou un nombre insuffisant. Sur la longueur des AG, le point est surestimé. Les AG ne sont pas si longues, seulement celles d'élections. La plupart durent entre moins d'une heure à deux heures.

Emilie Bélanger : Je trouve que ce serait important de rappeler l'importance aux gens de rester à l'AG et ça montre qui prend son poste au sérieux. D'accord de peut être rappeler la possibilité de déléguer quelqu'un. Il faudrait aussi regarder la possibilité d'ouvrir un Teams.

Emily Abud: Par expérience, les AG en ligne sont trop longues et compliquées. On parle de la délégation de la représentation à chaque retour sur les AG. Il y a déjà eu plusieurs rappels auprès des comités.

Alex Labelle : Si un comité se prend une coupure, mais qu'elle a déjà fait l'usage de tout son budget? Est-ce qu'elle doit déboursier de sa poche? Ça rend la règle inapplicable.

Emily Abud : On fait quoi des administrateurs qui manquent?

Saïd Kassabie : Ils peuvent être révoqués du CA.

Gabriel Arsenault : Je lèguerai le travail au CA de l'an prochain concernant les coupures. Pour les élections en ligne, il faudrait comprendre ce que ça demanderait de faire ce travail pour toutes les élections, je ne pense pas que ce serait faisable ou plus efficient que les AG d'élection.

Imene : Je veux réitérer que je ne suis pas ici en désaccord et je comprends l'importance de participer aux AG. Nous sommes un petit comité, l'un de nos membres avait la covid, l'autre travaillait et l'autre personne avait une game de hockey et la deuxième était celle qu'on avait mandaté. Nos deux personnes ont été présentes pendant un bon moment. J'appuie la formule en ligne, ce qui m'aurait permis de me présenter. Le comité casino a déjà subi des coupures budgétaires au début de l'année et on s'est fait enlever notre commandite. On a pas eu d'évènement à cause de ça, ce qui va rendre le comité désuet si on a encore des coupures de budget. À mon sens, ce sont les cohortes à suivre qui vont être pénalisées. Si vous nous coupez, il n'y aura simplement jamais d'évènements.

Pierre-Alexandre Chagnon : Le message qu'on vient d'entendre est ce que je craignais qui arrive. On devrait développer des stratégies plus efficaces, car on ne peut pas prendre individuellement les raisons des gens et les juger. Je n'appliquerais pas de sanction à mon avis.

Justine Legault : Les plus petits comités doivent envoyer moins de membres. L'an prochain, il faudrait avoir des lignes directrices en ce sens pour mieux gérer ces cas. J'invite quelqu'un à proposer de ne pas sanctionner.

Saïd Kassabie : C'était mentionné de faire les AG en ligne, mais c'est une fausse bonne idée. Les problèmes de quorum demeurent en ligne. Les élections en ligne, c'est beaucoup de travail. C'est une cinquantaine de postes. Pour la délégation au prochain CE, je suis opposée. On a déjà discuté de ça et on voudrait encore le déléguer. Soit on prend une décision, soit on ne le fait pas.

Sacha Vincent propose de suggérer au Conseil exécutif de l'année prochaine de créer un modèle pour établir précisément ce qui arrive en cas de manquement des comités aux AG et de trouver un moyen alternatif au budget de sanctionner les comités.

Justine Legault appuie.

Marilou Bernier : Par rapport au template, est-ce que le guide de coordination était suffisant? Il s'agissait d'un document accessible à tous en début d'année. L'information était donc déjà accessible. On a déjà laissé des chances. À un moment

donné, il faut sanctionner et prendre nos responsabilités. Les comités avaient les outils en place toute l'année.

Emilie Bélanger : Je suggérerais peut-être de réunir les deux CE pour traiter la question.

Emily Abud : Je propose de battre la proposition et de sanctionner les comités qui n'ont pas eu personne dès le début de l'AG.

Sacha Vincent : Par modèle, je parle de lignes directrices claires quant aux sanctions et quand les appliquer. Par exemple dire que si vous manquez un AG vous perdez 5% de votre budget et si vous en manquez une deuxième vous en perdez un autre 5%, etc. Ceci étant dit, on peut toujours sanctionner cette année même si on accepte la proposition, mais la proposition est pour l'an prochain que ce soit plus clair ou trouver une sanction alternative.

Le vote est demandé.

A : 1

P : 5

C : 3

La proposition est adoptée à majorité.

Gabriel Arsenault : J'aimerais que les personnes qui proposent de couper le budget proposent des solutions concrètes pour forcer les comités à rembourser de l'argent qui a potentiellement déjà été dépensé, sinon je crois que c'est une discussion est caduque dans le cas présent. Quels étaient les comités absents à la dernière AG?

Émily Abud : Mobilisation, Law Games, Accès à la justice, Droit du sport, Droit notarial, Droit des arts, Comité finissants,

Saïd Kassabie propose que les comités énumérés nous reviennent avec une justification pour la semaine prochaine et qu'on prenne la décision la semaine prochaine.

Charles-Alexandre Groleau appuie.

Émily Abud : Ça fait du sens, parce que certains comités étaient présents, mais n'ont pas signé (notarial, law games).

Gabriel Arsenault : Peu importe les justifications, ce sera le même débat la semaine prochaine. C'est quoi une bonne justification. Et si mauvaise justification, ça n'explique pas comment on va couper et aller chercher l'argent déjà dépensé.

Sarah-Jade Bilodeau : C'est vraiment difficile de juger les justifications, notamment si on ne sait pas si c'est vrai.

Saïd Kassabie : Pour déterminer les bonnes ou mauvaises raisons, on a mentionné que ce n'est pas au CE de se prononcer là-dessus, mais selon les RG, c'est à la discrétion du CE donc on doit prendre des décisions sur les raisons données. Si on fait rien, on envoie le message que c'est correct de ne pas envoyer de personnes aux AG. Juste pour envoyer un message aux prochains comités et démontrer qu'on peut couper le budget dans le futur si le prochain comité n'envoie pas de membres à l'AG.

Sacha Vincent : Pour les bonnes ou mauvaises raisons, selon moi une bonne raison serait seulement de dire que tu n'as pas signé même si tu étais là, compte tenu qu'on peut déléguer la représentation du comité dans les autres cas. Et si on coupe dans le beurre, on a pas le résultat qu'on veut selon moi parce qu'on dirait seulement qu'on ne peut rien faire anyway.

Émily Abud : Ça revient pas au même de ne pas pas couper justement? Pour notre crédibilité?

Pierre-Alexandre Chagnon : On tourne autour du pot. J'invite à battre la proposition et à trouver un modèle efficace.

Émile Parent-Simard : Peut-être que l'actuel CE pourrait proposer au prochain de sanctionner à l'adoption du prochain budget. C'est dommage que ce soit les membres des prochains comités qui paient pour les manquements de ceux de cette année, mais c'est à mon sens la seule solution si l'actuel CE venait à décider de sanctionner, considérant que les budgets ont déjà été dépensés.

Gabriel Arsenaault demande la question préalable.

P : 10

C : 0

Le vote est demandé.

A : 0

P : 7

C : 3

La proposition est adoptée à majorité.

Charles-Alexandre Groleau : La semaine prochaine, on devrait seulement écouter les comités et éviter de rouvrir le débat.

Gabriel Arsenaault : ... et trouver une manière efficace de couper le budget si tel est le désir du CE.

7.2. Conflit d'intérêt - Demande d'avis pour remise d'un prix

Marilou Bernier: Le comité Diversité a tenu un Kahoot la semaine dernière. La personne gagnante du prix est Charlie D. Iel était à la coordination du comité en début d'année et était encore dans la conversation de groupe du comité lorsqu'iel a gagné le

Kahoot. Dans la conversation, iel y avait quelques questions et réponses utilisées dans le Kahoot. J'avais un malaise avec la remise d'un tel prix dans ce contexte, mais Charlie a mis la conversation du comité sur mute. Iel utilise cette conversation pour relayer des informations pertinentes pour le comité, iel ne suit pas nécessairement les conversations et ne fait plus partie de façon effective du comité. Dans ces circonstances, je demande votre avis pour statuer si Charlie est "trop près" du comité et, ce faisant, nous devrions remettre le prix à une autre personne. Je suis d'avis que Charlie n'est pas trop près du comité, même si elle est présente de façon minimale dans le comité. Je ne crois pas que le comité est en conflit d'intérêt en lui remettant le prix.

Gabriel Arsenault: Est-ce que c'est un tirage ou le gagnant du kahoot qui gagne?

Marilou Bernier: Il s'agissait d'une remise en fonction du score obtenu.

Sarah-Jade Bilodeau : C'est important qu'on considère qu'iel a eu le plus de points lors du kahoot, mais on doit aussi considérer la question de façon plus large, car ça risque de créer un précédent pour les autres comités qui ont également des membres qui participent à des activités dans lesquelles il y a des prix à gagner.

Hansini Veerasami : Moi j'ai contacté Charlie pour lui dire ce qui se passait. Je vais vous lire ce qu'elle a répondu. Il a dit qu'il n'a pas vu les réponses et il préfère ne pas avoir le prix si jamais il devait y avoir un malaise. Iel tient seulement à cette cause. Iel y connaît bcp sur le sujet et n'avait pas eu connaissance des autres questions qui ont été mises au quiz.

Justine Legault : Je me fierais sur sa bonne foi. Considérant qu'iel dit ne pas avoir vu les réponses, je crois qu'iel est de bonne foi et qu'on devrait lui remettre le prix.

Sophie Martel : La même chose est arrivée dans le comité SimOnu parce que ça allait de soi que la personne gagne le prix. C'est donc la coordinatrice qui a gagné. On ne se voyait pas donner le prix à d'autres personnes. Je ne pense pas qu'on devrait limiter les prix aux personnes qui ne sont pas dans le comité, voyant qu'on se base sur le mérite.

Gabriel Arsenault : J'établirais une distinction par rapport à un tirage aléatoire parmi tous les participants et participer à un kahoot si tu es dans le comité. Dans la présente situation, je ne veux pas que ça devienne une habitude que les membres participent aux activités et en ressortent avec des prix.

Hansini Veerasami : Charlie n'est plus membre. C'est important de le mentionner.

Emily Abud : Je pense comme Gabriel. Par exemple, le comité féministe, on avait mis toutes les personnes participantes au tirage et quand on a pigé une personne du comité, on a fait un deuxième tirage. J'ai confiance en sa bonne foi et iel est éduqué sur le sujet et n'est plus membre.

Sarah-Jade Bilodeau : Pour ce qui est de l'activité du casino, nous aussi on a fait un tirage et j'aurais eu un malaise qu'un membre du comité y participe et gagne. Dans ma tête, ça ne fait pas de sens. Mais dans la situation ici, je pense qu'on devrait lui remettre le prix. C'est important de mentionner que pour certaines activités, telles que les tirages, c'est peut-être moins approprié.

Sophie Martel propose de mandater la commission de révision de se pencher sur la remise de prix par les comités.

Marilou Bernier appuie.

Alex Labelle : La notion de conflit d'intérêt est dans nos RG et s'applique de façon pertinente ici. Si conflit d'intérêt entre le membre du comité et le tirage, la personne doit se retirer. Dans la présente situation, tous semblent d'accord sur le fait qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt.

Saïd Kassabie : Il me semble que les articles sur les CI s'appliquent au CA et le CE, pas aux comités. Il faudrait peut-être les clarifier, ou les préciser quant aux comités.

AU.

Gabriel Arsenault propose d'approuver la remise du prix du kahoot à Charlie Dudemaine.

Charles-Alexandre Groleau appuie.

AU.

8. **Dossiers externes**

9. **Dossiers financiers**

10. **Dossiers académiques**

11. **Dossiers des activités étudiantes**

11.1. **Événement collaboratif - Tournée des bars**

Sarah-Jade Bilodeau : J'ai rencontré deux étudiants de la Faculté des Sciences humaines qui souhaitent avoir l'appui de l'AGED pour leur événement. C'est une tournée des bars de la Well. L'événement aurait lieu le 14 avril. Les billets se vendront entre 15\$ et 25\$, ce qui inclut un t-shirt, un bracelet, des défis, un crayon et une présence accrue d'agents de sécurité. Nous aurions une ristourne sur la vente des billets, mais c'est le seul avantage financier que nous avons. La FEUS et la Faculté de Génie ont déjà donné leur appui. J'ai déjà mentionné aux organisateurs que nous

risquons de refuser en raison du partenariat qu'ils ont avec le Circa et le Magog pour l'activité.

Emily Abud : Les bars, c'est tout les bars, sauf la Microbrasserie et l'Otre Zone. Pour le Magog et le Circa, l'Université nous a clairement demandé de ne pas faire ces événements-là. Je pense qu'on ne devrait pas participer à l'événement. C'est dans nos examens aussi.

Charles-Alexandre Groleau : En plus, il n'y a aucun avantage pour nos membres. C'est un événement le 14 avril et c'est cher pour peu.

Saïd Kassabie propose de rejeter le partenariat.

Charles-Alexandre Groleau appuie.

Alex Labelle : Je mets en garde le prochain CE qu'un tour de passe passe des propriétaires qui se font *cancel* qui ferment leur bar et qui se relancent en un autre nom et qui mettent des gens sous eux. Prenez le temps de regarder avec qui vous faites affaires.

AU.

11.2. Vidéos LG

Alex Labelle : On demande une vidéo pour les LG. La raison est de donner une chance égale à tous de se présenter et d'être plus équitable. Ça donne une opportunité à tous de nous montrer qui ils sont. L'enjeu rencontré est que les vidéos ont été déposées sur le drive et de nombreuses personnes les ont visionnées alors qu'elles ne sont supposées être visionnées que par par le comité et donc être gardées confidentielles. Pour cette année, je propose que le comité seulement les reçoive à une adresse courriel à part et que je m'occupe de leur suppression. Saïd avait proposé de faire des dossiers avec MDP et je trouve qu'il risque que les vidéos s'échappent. J'encourage à ce que les vidéos soient confidentielles.

Emily Abud : Les dossiers Drive confidentiels ne sont pas tant confidentiels.

Saïd Kassabie : Je pense que le point est caduque parce qu'on vous avait mandaté de faire un rapport qui n'a pas été examiné par le CE. Tant que c'est dans le rapport que vous avez visionné et supprimé les vidéos, les preuves sur le Drive ne sont pas nécessaires.

Sacha Vincent : Je demanderais que la personne du CE dans le comité s'occupe de les supprimer et fasse rapport qu'ils ont été supprimés. Pour les années futures, afin d'assurer une légitimité.

12. Dossiers communication

13. **Dossiers professionnels**

14. **Dossiers sur l'environnement et la condition étudiante**

15. **Dossiers premières année**

16. **Varia**
 - 16.1. **5@8 FEUS**

17. **Fermeture de la séance**
La séance est levée à 20h53.